## Problème mode de garde

Vous risquez des poursuites pour non représentation d'enfant, qui est un délit. S'il veut vous ennuyer le père peut déposer plainte. Juridiquement votre fils n'est pas encore apte. Au vu de l'âge de votre fils je ne suis pas sûre que cela aboutisse à une condamnation, mais vous pourriez être convoquée à la gendarmerie.

Demander une révision du jugement pour la résidence alternée me semble inutile au vu des délais. En revanche, si votre fils compte faire des études, que le père a un certain niveau de revenus, et que vous ne pouvez l'assumer seule, il va falloir demander une pension alimentaire. Si les relations sont dégradées, le père n'aura peut-être pas envie de payer de son plein gré.

De plus, en cas de demande de bourse, cela permettra que seuls vos revenus soient pris en compte.

Qu'appelez-vous "conflictuel" ? Il y a des violences physiques ou verbales (injures, menaces), ou c'est "simplement" des disputes ?